



Règlement intérieur Il précise les droits et obligations de chacun au sein de l'association, il est soumis au vote lors de l'assemblée générale.

-**AZUR TAO** : association loi 1901, a été créé en 2014 par **Anny Bérard et Pascal Commain** à Hyères, afin de diffuser la pratique du TAI CHI CHUAN, style Yang, selon les enseignements de Maître KUO CHI, transmis par Louis Wan der Heyoten au sein de l'Ecole ETMKI.

Ils sont enseignants bénévoles, détenteurs de diplômes fédéraux : **Certificat de Moniteur Bénévole (CMB) et Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)**, par la Fédération française des arts énergétiques martiaux chinois (FFaemc). Entièrement bénévoles, seuls les frais relatifs à leur formation respective sont pris en charge par l'association.

-**L'association** a été déclarée en Préfecture de Toulon et parue au Journal Officiel, le 28/10/2014, sous le n°W8320112868 - n° SIRET 849 831 995.

- **Fédération** : le club adhère à la **FFAEMC** (fédération française des arts énergétiques martiaux chinois) afin d'assurer les lieux où se déroule la pratique du tai chi chuan, et les enseignants au travers de la licence annuelle. La Fédération propose aussi de nombreuses formations qualifiantes.

-**Les statuts** : peuvent être consultés en ligne ou sur demande auprès du Bureau.

-**Le Bureau** : composé d'un **Président, un Trésorier et un Secrétaire**, est élu par les membres lors de l'Assemblée Générale qui se réunit une fois par an, les convocations sont envoyées par mail ainsi que les comptes-rendus.

-**Les informations** : sont diffusées exclusivement par mail ou sur le site : www.azurtao.com. Sur autorisation des adhérents, des groupes WhatsApp peuvent être créés en cours d'année pour des échanges plus rapides.

-**Les cours** et stages ont lieu soit en salle , soit en extérieur. Adapter sa tenue aux circonstances et prévoir de quoi s'hydrater.

-**Adhésion et cotisations** : elles sont à régler **par chèque au nom de « AZUR TAO »** et exigibles dès l'inscription, sauf pour les nouveaux membres qui bénéficient d'un cours d'essai gratuit.

-**L'adhésion** annuelle au club est obligatoire et inclut : l'adhésion au club AZUR TAO - la licence auprès de la FFaemc (couverture d'assurance individuelle, les détails sont lisibles sur la fiche inscription licence). Le montant de l'adhésion s'adapte au tarif de la licence fédérale - L'adhésion à « l'Ecole de Tai chi chuan Méthode Kuo Chi » de Louis Wan der Heyoten. notre Formateur.

-**La cotisation** annuelle, à régler en début de saison en un ou 3 chèques, donne droit aux cours hebdomadaires (**hors vacances scolaires de la Zone B**) et aux stages mensuels.

-**Santé** : les membres doivent fournir un certificat médical de « **non contre- indications à la pratique du TAI CHI CHUAN** », **renouvelable tous les 3 ans, sous réserve de remplir un auto-questionnaire de santé chaque année.**

COVID : en cas de crise sanitaire, nous suivrons les directives de la FFaemc, de la Municipalité et du Préfet- Masque non obligatoire en extérieur, sauf lors de la pratique du TUI SHOU (travail à 2), distanciation pendant le cours, lavage de mains réguliers au gel Hydroalcoolique, pas d'échange de matériel...

-**Photographie individuelle** : à fournir 1 seule fois lors de la 1ere inscription

-**Droit à l'image** : un questionnaire est soumis au membre chaque année, afin d'autoriser la prise de vue en leur présence et la diffusion sur le site ou dans la presse. Ensuite, à chacun de veiller de ne pas apparaître lors de prise de photos etc...

-**Annulation, report, remboursement** : les jours et horaires sont fixés pour l'année, mais peuvent être modulés selon des contraintes extérieures. Selon les circonstances, le cours pourra être annulé (sans remboursement dans la limite de 4 cours par saison) ou reporté au plus près, voire diffusé par Zoom si nécessaire (comme lors des dernières crises sanitaires - Covid19) .

Au-delà de 3 mois d'absence en cours pour des raisons de santé, un adhérent pourra demander un remboursement au prorata, sur justificatif médical attestant son incapacité à la pratique sur la période concernée.

- **Ethique** : les adhérents s'engagent à respecter tous les membres du club, les enseignants, qui sont seuls décisionnaires du contenu et de la pédagogie prodigués lors des cours et stages, ainsi que les lieux qui nous accueillent (site naturel, salles municipales, sanitaires, parking).

- AZUR TAO est une association loi 1901, les membres s'engagent à ne proférer aucune parole d'ordre politique ou religieux ; la bienveillance, la convivialité et le respect de chacun sont des principes essentiels de notre pratique.

Fait à Hyères, le 27/08/2025

La Présidente : Anny Bérard

La Secrétaire : Elizabeth Calafato

Nom et prénom :

Signature, précédée de « Lu et approuvé » :

